

N°FIN/2023/45

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	4 mai 2023	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	4 mai 2023	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 40 Votants : 48

Séance du 11 mai 2023.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi onze mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Thierry LEAU, Mme Dorothee BRICOUT, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT (arrivé à 19h05), M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Gérard VERGNAUD, pouvoir à Mme Catherine DECUYPER
M. Hassan LARIBIA, pouvoir à M. Mohammed BELKAID
Mme Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à Mme Anne MIELNIK-MEDDAH
M. Éric GALLOIS, pouvoir à M. Jean-Pierre BARRET
M. Guy BOURRAS, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à Mme Valérie SUBRENAT
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, pouvoir à M. Bruno JAN
M. Dominique AUBERGER

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Dépôt d'une demande de financement au titre du Fonds Vert (ADEME) et du Conseil régional de Bourgogne Franche Comté pour le déploiement, sur 3 ans, du dispositif de tri à la source des biodéchets sur le périmètre de la Communauté de Communes du Jovinien.

FIN/2023/45

**Conseil communautaire du
11 mai 2023**

Objet : Dépôt d'une demande de financement au titre du Fonds Vert (ADEME) et du Conseil régional de Bourgogne Franche Comté pour le déploiement, sur 3 ans, du dispositif de tri à la source des biodéchets sur le périmètre de la Communauté de Communes du Jovinien.

Le Président rappelle l'obligation réglementaire qui obligera les Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à proposer une solution permettant le tri à la source des biodéchets à tous les habitants à compter du 1er janvier 2024.

Cette solution existe déjà au travers du compostage individuel par l'intermédiaire des équipements vendus par la collectivité aux habitants volontaires mais il s'agit désormais de porter à zéro la part des biodéchets dans les collectes d'ordures ménagères.

Le Jovinien a fait le choix d'une gestion dite " de proximité " de ses biodéchets (versus une collecte au porte-à-porte) et deux axes seront développés :

- Le développement du compostage partagé : de quartiers, en pied d'immeuble, en établissements (objet de la demande de financement),
- Le déploiement continu et la promotion du compostage individuel (achat et revente de composteurs aux particuliers comme actuellement).

Après avoir étudié différents dispositifs en lien avec l'ADEME et la Région BFC, il est proposé :

- De déployer **25 sites de compostage sur le territoire du Jovinien pour un total de 50 composteurs (2 par site) d'une capacité de 2210 L chacun** à Joigny et à Saint-Julien-du-Sault principalement (tissu plus urbain avec des habitats sans espaces extérieurs) ainsi que 2250 bioseaux,
- De déployer **52 composteurs de 650 L, 26 composteurs de 350 L et 26 bioseaux en établissements** (restaurants scolaires par exemple).

Le déploiement de cette nouvelle règle de tri nécessitera un accompagnement fort des usagers et la collectivité devra renforcer son équipe pour la phase amont liée à l'installation des équipements mais également pour conduire des actions de communication et de sensibilisation. L'obtention des financements est par ailleurs conditionnée à la mise en place d'une équipe dédiée et justement proportionnée aux besoins du territoire.

Le coût total de l'opération pour 3 ans (et non par an) est estimé à : 470 518 € :

- Acquisition des équipements (composteurs et bioseaux) : 274 764 € HT
- Installation, pièces, entretien et maintenance : 5 004 €
- Formation et valorisation du compost : 19 950 €
- Analyse du compost : 4 800 €
- Ingénierie et prestation de caractérisation : 151 000 €
- Communication et sensibilisation 15 000 €

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

DÉPOSE une demande de financement au titre du Fonds Vert (ADEME) et de la région Bourgogne Franche Comté, comme suit :

Dépenses		Recettes	
Acquisition des équipements (composteurs et bioseaux)	274 764 €	FONDS VERT (ADEME) 55% d'une dépense éligible de 319 518 €	175 735 €
Installation, pièces, entretien et maintenance	5 004 €	FONDS VERT (ADEME) Ingénierie 70% d'une dépense éligible de 151 000 €	105 700 €
Formation des agents et valorisation du compost	19 950 €	Conseil régional de BFC 25% d'une dépense éligible de 319 518 €	79 880 €
Analyse du compost produit	4 800 €		
Ingénierie et prestation de caractérisation	151 000 €		
Communication et sensibilisation grand public	15 000 €		
		AUTOFINANCEMENT (23%)	109 203 €
TOTAL	470 518 €		470 518 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND